

Marpa 



NOTRE MARPA SORT DE TERRE



Notre Association est née d'un partenariat entre les communes citées ci-dessus, le CCAS de Saint Maurice en Gourgois, la MSA Ardèche Drôme Loire, les professionnels de santé et les bénévoles du territoire.

le choix du bien-être

Qu'est-ce qu'une Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie ?

Une MARPA est une résidence autonomie. Elle permet aux résidents de demeurer dans leur cadre de vie, de préserver et stimuler leur autonomie. Ils sont locataires d'un logement confortable, adapté et sécurisé.

Les liens avec les forces sociales et associatives de nos villages sont favorisés.

Nous avons besoin de votre soutien financier

- En soutenant l'association vous contribuez à son développement et à améliorer le cadre de vie des résidents.
- Vous pouvez effectuer un don et bénéficier d'une réduction d'impôt (aux termes des articles 200-1 et 238 bis du CGI) de :

- 66% du montant versé dans la limite de 20% du revenu imposable pour les personnes physiques,
- 60 % des sommes versées dans la limite de 20 000 € ou de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.

pour exemple



- Remplir le coupon ci-dessous et l'envoyer à Association MARPA - Mairie - 6, rue du 19 mars 1962 - 42240 SAINT MAURICE EN GOURGOIS.

J'APPORTE MON SOUTIEN A LA MARPA

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

☎ :

@ :

Je participe par un don à la création de la MARPA et je verse la somme de € par chèque libellé à l'ordre de "Association Marpa de St Maurice en Gourgois" qui vous remettra un reçu fiscal.